



Comité international contre la répression

(pour la défense des droits syndicaux et politiques)

Président d'honneur Gérard BAUVERT

Président : Gérald FROMAGER

Secrétaire : Miguel MARTINEZ

Assez d'acharnement politico-judiciaire contre Rima Hassan !

Mardi 7 juillet 2026, Rima Hassan, eurodéputée LFI, sera à nouveau devant les juges pour « *Apologie du terrorisme* ». Dans un tweet, elle avait cité une phrase attribuée à Kozo Okamoto (qui avait commis un attentat le 30 mai 1972, au nom du Front de Libération de la Palestine – FPLP). La phrase incriminée : « *J'ai consacré ma jeunesse à la cause palestinienne. Tant qu'il y aura oppression, la résistance ne sera pas seulement un droit, mais un devoir* ». Elle a fait l'objet d'un signalement au Parquet par le ministre de l'Intérieur, l'OJE (Organisation juive européenne) et la Licra.

L'avocat de Rima Hassan, Me Vincent Brengarth, dénonce « *la criminalisation d'une voix propalestinienne parce qu'elle est forte et qu'elle dérange* » ; il ajoute que le procès de mardi sera « *majeur du point de vue de la liberté d'expression* ».

L'eurodéputée, elle, a posté dimanche sur X une tribune de soutien, exigeant la « *fin du délit de Palestine* », signée par « *plus de 210 personnalités* », dont la Prix Nobel de littérature, Annie Ernaux, l'ex-ministre Christiane Taubira, le chanteur Benjamin Biolay, le réalisateur Xavier Dolan ou encore l'écrivaine Virginie Despentes.

Pour le Comité international contre la répression, ce nouveau procès – comme les précédents – est un procès politique. En visant Rima Hassan, il cherche à intimider celles et ceux qui refusent le silence face aux crimes israéliens, à Gaza, en Cisjordanie, au Liban, ...

Rima Hassan a fait l'objet de 16 procédures, 13 procédures ont déjà été classées sans suite. Suite à la mystification du 2 avril 2026 où la police avait tenté un montage grossier destiné à salir sa réputation, les « signalements » au Parquet contre Rima Hassan s'ajoutent les uns aux autres, avec – à la baguette – le ministère de l'Intérieur ou des organisations sionistes.

Le Comité international contre la répression dénonce cette atteinte à la liberté d'expression d'une élue et la volonté des pouvoirs publics à étouffer les voix de celles et ceux qui militent pour les droits du peuple palestinien.

Relaxe pour Rima Hassan ! Abandon des poursuites !

Paris, le 6 juillet 2026

Comité international contre la répression – Cidr 87, rue du Faubourg St-Denis
75010 PARIS
E-mail: bureaucidr@gmail.com